

# 1. PLANIFICATION / AMÉNAGEMENT

Axes stratégiques	Champs d'intervention
 Améliorer la performance énergétique du patrimoine bâti privé et public	 Consommations d'énergies  Énergies renouvelables  Émissions de gaz à effet de serre  Qualité de l'air  Adaptation au changement climatique
 Faire des communes des colibris de la transition énergétique	
 Lutter contre l'isolement et la marginalisation des populations	
 Organiser la mobilité durable sur le territoire	
 Préserver le potentiel agricole du territoire	
 S'appuyer sur le monde agricole pour la production d'énergie renouvelable	
 Préserver et développer la trame verte et bleue	
 Gagner en autonomie énergétique en valorisant les ressources locales	
 S'appuyer sur l'économie circulaire pour valoriser les ressources du territoire	

### Contexte réglementaire, objectifs :

La Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte (LTECV) du 17 août 2015 impose aux EPCI de plus de 20 000 habitants d'élaborer, à l'échelle de leur territoire, un Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET).

L'Intercom de la Vire au Noireau a adopté son PCAET le 30 janvier 2020 pour une période de 6 ans.

**Le PCAET est un projet territorial de développement durable, stratégique et opérationnel.**

### Cette action est divisée en 5 sous actions :

#### Mettre en œuvre et financer le PCAET

P. 1.1	Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET
P. 1.2	S'engager dans des démarches volontaires de transition énergétique
P. 1.3	Financer et budgéter la politique «climat air énergie» du territoire
P. 1.4	Etudier un partage plus équitable de l'IFER entre les communes et l'Intercom
P. 1.5	Valoriser les travaux d'économie d'énergie par les CEE (Certificats d'Economie d'Énergie)

# Mettre en œuvre, suivre et évaluer le PCAET



**Objectifs :**  
2 réunions par an du COTECH PCAET  
Embauche d'un chargé de mission PCAET

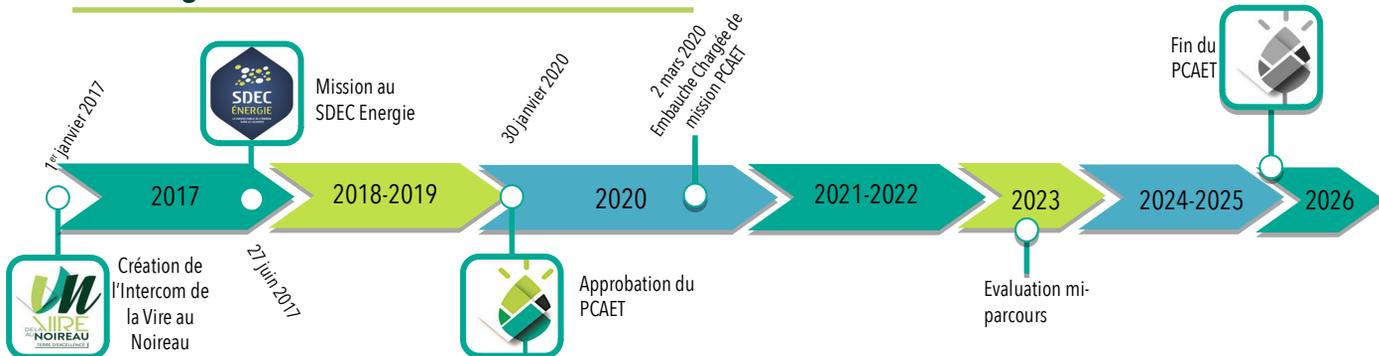
**Indicateurs :**

- Nombre de réunion COTECH PCAET / an
- Nombre d'équivalent temps plein (ETP)
- Nombre de convention de partenariat signées
- Nombre d'actions en cours / finalisées

**Détail de l'action :** une fois le PCAET approuvé, le plan programme a une durée de validité de 6ans, avec une évaluation à mi-parcours. L'Intercom devra le mettre en œuvre et suivre son application. Un chargé de mission animation PCAET devra être embauché. C'est la commission Urbanisme / Environnement qui sera en charge de son suivi.

La mise en œuvre du PCAET consistera pour partie à engager de nouveaux partenariats servant les orientations stratégiques du PCAET, indispensables à la réalisation des objectifs stratégiques.

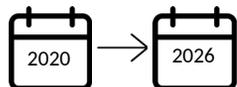
### Chronologie du PCAET :



€ Dépense prévisionnelle en  
TTC : **40 000€ / an**

Maître d'ouvrage :	Intercom
Partenaires	SDEC Energie, DDTM

Calendrier :



# S'engager dans des démarches volontaires



### Objectifs :

1 label CITERGIE  
3 démarches volontaires de transition énergétique

### Indicateurs :

- Nombre de labels CITERGIE et degré de label
- Nombre de démarches volontaires

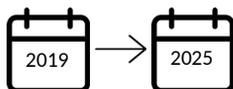
**Détail de l'action :** Cette mesure consiste à encourager la conduite de démarches volontaires vertueuses et globales. Par exemple, CITERGIE est un label qui récompense les collectivités et EPCI qui agissent sur leurs pratiques internes, dans un souci d'amélioration continue de la gestion de l'énergie. 6 domaines sont évalués par un conseiller : la planification énergétique, le patrimoine, l'approvisionnement en eau et en énergie, l'organisation en interne, la mobilité et la communication. C'est un label décliné à l'échelle européenne et strictement évalué par l'Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Energie (Ademe), avec des auditeurs conventionnés qui évaluent les collectivités. Les collectivités sont notées proportionnellement à leur potentiel d'action, fonction de leurs compétences. Si elles réalisent plus de 50% de leur potentiel, elles sont labellisées CITERGIE. En deçà, elles sont CAP' CITERGIE, et au-delà de 75% du potentiel réalisé, elles sont CITERGIE GOLD. Le label est attribué pour 4 ans. Vire Normandie est labellisé CITERGIE jusqu'en 2020. L'objectif est de concerner ce niveau de label par la suite. D'autres démarches sont en cours sur le territoire, en réponse à un appel à manifestation d'intérêt régional «Territoires bas-normands en transition énergétique». Vire Normandie et le territoire du pôle de proximité de Condé ont été lauréats en 2016 et Valdallière en 2017. L'Intercom est par ailleurs lauréate de l'AMI «Economie circulaire en Normandie».

## Démarches volontaires à coordonner avec un PCAET :

Agenda 21  
Territoire à énergie positive pour la Croissance Verte (TEPCV)  
Cit'ergie  
Territoires à Energie Positive (TEPOS)

- TEPCV : subventions de la part du ministère,
- Permettre une reconnaissance au niveau national
- Accompagnement et réseaux

Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom, communes
Partenaires	Région, Ademe, Etat, organismes

# Financer et budgéter la politique « climat air énergie » du territoire



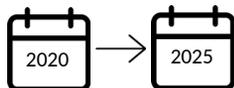
### Indicateurs :

- Budget intercommunal du PCAET (euros/hab.an)
- Montant des aides perçues (en €/an)

**Détail de l'action :** L'Intercom devra prévoir chaque année à son budget les dépenses de mise en œuvre du plan d'action du PCAET. Des recettes, sous la forme de subventions, pourront être perçues pour certaines actions.



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom, autres maîtres d'ouvrage
Partenaires	SDEC Energie, ADEME, Etat, Région, Conseil Départemental

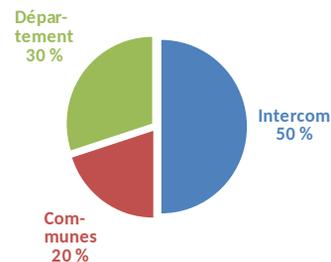
**Etudier un partage plus équitable de l'IFER entre les communes et l'Intercom**



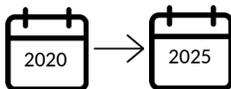
**Indicateurs :**

- % répartition de l'IFER

**Détail de l'action :** L'objectif est d'encourager la mobilisation des communes dans de nouveaux projets éoliens. Conformément aux dispositions de l'article 1519D du code général des impôts (CGI), les éoliennes sont soumises à l'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER). Les installations imposées sont celles supérieures ou égales à 100 kilowatts. Le tarif de l'IFER est fixé au 1<sup>er</sup> janvier 2019 à 7,57€ par kilowatt de puissance électrique installée au 1<sup>er</sup> janvier de l'année d'imposition. Les bénéficiaires de cet impôt sont pour 20% les communes, pour 50% l'EPCI et pour 30% le département. Cette mesure consiste à étudier une répartition différente des bénéfices de cet impôt, avec une part plus importante à destination des communes, dont l'implication dans les projets est indispensable pour leur réussite, mais au détriment du budget intercommunal.



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom
Partenaires	Communes

**Sous action P1.5**

**Valoriser les travaux d'économie d'énergie par les CEE (certificats d'économie d'énergie)**



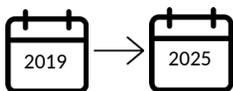
**Indicateurs :**

- Valorisation des CEE (kWh cumac valorisés / an)

**Détail de l'action :** Suite à certaines actions conduisant à des économies d'énergie, grâce à la valorisation des CEE, les certificats d'Economie d'Énergie. Ces certificats doivent être demandés par l'Intercom et les communes suite à des travaux de rénovation (liste des fiches travaux et actions éligibles sur <https://atee.fr/efficacite-energetique/club-c2e/les-certificats-deconomie-denergie>). Les CEE peuvent ensuite être vendus aux «obligés» sur une bourse d'échange (plate-forme EMMY). L'Intercom et les communes («les éligibles») peuvent également financer leurs travaux en contractualisant directement avec un opérateur qui effectuera les démarches administratives de valorisation et de vente des CEE. Le SDEC ENERGIE propose ainsi une mise en relation via la plate-forme NR-PRO : <https://nr-pro.fr/mb/sdec/certificat-d-economie-d-energie-cee.html>



Calendrier :



Maître d'ouvrage :	Intercom, communes
Partenaires	SDEC Energie, obligés